COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT N° 78/67/CEE DU CONSEIL

du 18 avril 1967

portant prorogation du règlement n° 163/66/CEE fixant les conditions de délivrance des certificats d'importation et d'exportation dans le secteur de l'huile d'olive

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement n° 136/66/CEE du Conseil, du 22 septembre 1966, portant établissement d'une organisation commune des marchés dans le secteur des matières grasses (1), et notamment son article 17 paragraphe 1,

vu le règlement n° 162/66/CEE du Conseil, du 27 octobre 1966, relatif aux échanges de matières grasses entre la Communauté et la Grèce (2), et notamment son article 8,

vu la proposition de la Commission,

considérant que la durée de validité du règlement n° 163/66/CEE du Conseil, du 27 octobre 1966, fixant les conditions de délivrance des certificats d'importation et d'exportation dans le secteur de l'huile d'olive (3), a été limitée au 30 avril 1967 ;

considérant que cette limitation était motivée par les modifications des dispositions applicables en matière de certificats auxquelles pourrait donner lieu la détermination des conditions d'application de l'article 20 du règlement n° 136/66/CEE, ainsi que de l'article 6 du règlement n° 162/66/CEE ;

considérant qu'il est à prévoir que ces conditions d'application seront arrêtées avant le 30 juin 1967 ; qu'il convient, dès lors, de proroger le règlement n° 163/66/CEE jusqu'au 30 juin 1967,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT :

Article premier

A l'article 3 du règlement n° 163/66/CEE, la date du 30 avril 1967 est remplacée par la date du 30 juin 1967.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le 30 avril 1967.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 18 avril 1967.

Par le Conseil

Le président

Ch. HEGER

(1) JO n° 172 du 30. 9. 1966, p. 3025/66.
(2) JO n° 197 du 29. 10. 1966, p. 3393/66.
(3) JO n° 197 du 29. 10. 1966, p. 3397/66.